

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

Absent (s) :

Mme Gwendoline PICHARD

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 3 Décembre 2020 |
| Date de l'affichage | 4 Décembre 2020 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 31 |
| Nombre de votants | 32 |

2020 111 Construction de locaux périscolaires à l'école élémentaire de Prat-Foën : demande de subventions

Rapporteur : C. Guéguen

Lors de sa séance du 12 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction de locaux périscolaires à l'école élémentaire de Prat-Foën et donné son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure, notamment la demande de permis de construire.

Il s'agit cette fois de solliciter des subventions.

Coût prévisionnel de l'ensemble des dépenses au 20/10/2020 :

| DÉSIGNATION DES DÉPENSES | € HT | € TTC |
|---|----------------|----------------|
| Lot 1 Terrassements et espaces verts | 20 914 | 25 097 |
| Lot 2 Gros-œuvre | 53 295 | 63 954 |
| Lot 3 Murs ossatures bois et charpente | 26 223 | 31 467 |
| Lot 4 Bardage étanchéité | 51 772 | 62 126 |
| Lot 5 Menuiseries extérieures | 20 650 | 24 780 |
| Lot 6 Isolations-Cloisons-Faux Plafonds | 25 208 | 30 250 |
| Lot 7 Menuiseries intérieures | 14 585 | 17 502 |
| Lot 8 Peinture | 12 138 | 14 565 |
| Lot 9 Revêtements de sols souples et carrelés | 24 564 | 29 477 |
| Lot 10 Chauffage-Ventilation-Plomberie | 43 050 | 51 660 |
| Lot 11 Électricité | 25 950 | 31 140 |
| Total Travaux | 318 349 | 382 019 |
| Études, divers CT, SPS... | 9 746 | 11 695 |
| Maîtrise d'œuvre | 38 175 | 45 810 |
| Imprévus et Révisions prix | 6 000 | 7 200 |
| TOTAL PROJET au 20/10/2020 | 372 270 | 446 724 |

Calendrier prévisionnel :

- Permis de construire déposé le 16/10/2020
- Travaux à partir de février-mars 2021
- Mise en service des installations : au plus tard à la rentrée des vacances de Toussaint 2021.

Pour les demandes de subventions, le tableau suivant prend en compte les fourchettes des attributions possibles, car certaines sont aléatoires comme la **DETR** (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et la **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), alors que celle du Département au titre du **PST** (Programme de Solidarité Territoriale) est attribuée dans la limite de 20% x 750 000 € par an et que celle de Lorient Agglomération, au titre du **FIC** (Fonds d'Intervention Communautaire), serait attribuée pour 75 000 € (part fixe), plus 25 000 € (part variable si le projet a une dimension supracommunale ou s'il présente une forte cohérence avec le projet communautaire*).

* Celle-ci s'apprécie en évaluant la compatibilité entre les projets présentés par les communes et les documents d'orientation et de planification communautaires, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale et ses déclinaisons, le Programme Local de l'Habitat, l'Agenda 21, le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Plan de Déplacements Urbains, le Schéma territorial de l'Innovation, le Schéma Territorial du numérique, le Plan de Développement Touristique, le Schéma Vélo.

Plan de financement pour un respect des critères de développement durable Niveau 2 (DETR) :

| Besoins | Montant HT | Ressources | Montant HT |
|--|------------------|--|---------------------------|
| Honoraires de maîtrise d'œuvre | 38 175 € | Subvention État (DETR) 47% demandée | Entre 0 et 174 966 € |
| Coordination ou frais divers | 9 746 € | Subvention État (DSIL) 10 % demandée | Entre 0 et 37 227 € |
| Travaux | 318 349 € | Subvention Département (PST) 20% demandée | Maxi 74 454 € |
| Marge pour imprévus (1,64 % des travaux) | 6 000 € | Subvention Lorient Agglomération (FIC) demandée | Entre 75 000 et 100 000 € |
| | | CAF (Caisse d'Allocations Familiales) 10% demandée | Maxi 22 857 € |
| | | Autofinancement entre 20 et 54% env. | Entre 75 000 et 199 969 € |
| TOTAL | 372 270 € | TOTAL | 372 270 € |

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la DETR et de la DSIL, de Lorient Agglomération au titre du FIC, du Département au titre du PST, de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) au titre de l'aide financière à l'investissement sur fonds locaux et autres, et de tout autre organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 26 novembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2020, approuvant le projet de construction de locaux périscolaires à l'école élémentaire de Prat-Foën ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'État au titre de la DETR et de la DSIL, de Lorient Agglomération au titre du FIC, du Département au titre du PST, de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) au titre de l'aide financière à l'investissement sur fonds locaux et autres, et de tout autre organisme pour ce projet.

DONNE son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
 Guidel, le 11 décembre 2020
 Le Maire,
 Joël DANIEL

